Hadja, 18 ans : « En Guinée, je lutte contre l'excision et les mariages forcés »

Avec l'aide de Plan international, Hadja lutte pour le droit des filles en Guinée. (Olivier HEROLD/PLAN)

Hadja, Guinéenne de 18 ans, milite pour les droits des enfants et en particulier des filles. À l'occasion de la Journée internationale des filles, elle raconte son combat et fait l'état des lieux de la situation des femmes de demain dans son pays.

Jean-Frédéric Tronche Publié le 11 octobre 2017 à 09h50

Comment pourra-t-on respecter les droits des femmes de demain si l'on renie ceux des filles, dès leur enfance ? C'est l'un des combats majeurs de l'ONG Plan international qui « agit pour transformer la vie des millions de filles victimes d'inégalités et de discriminations dans le monde ». Ce jeudi 11 octobre, Journée internationale des filles, Plan leur donne la parole. Sur cette ligne de front, Hadja, la présidente du Parlement des enfants de Guinée, qui milite sur le terrain contre les violations des droits de l'enfant, en particulier lorsqu'il est lié au genre : déscolarisation, excisions, mariages forcés, viol, grossesses précoces, esclavage, etc. Elle raconte son engagement :

« Je m'appelle Hadja, j'ai 18 ans et je suis Guinéenne. J'ai rejoint Plan, car cette ONG s'occupe des droits des enfants et travaille avec d'autres structures locales qui œuvrent en ce sens, spécialement avec des actions au bénéfice des jeunes filles.

Pour ma part, je suis présidente du Parlement des enfants de Guinée et j'ai fondé le « Club des jeunes filles leaders » dans mon pays. C'est aussi à travers le ministère de l'Action sociale, de la Promotion féminine et de l'Enfance que je me suis engagée avec Plan. Cette organisation affirme clairement qu'il faut faire participer les mineurs à toutes les prises de décisions qui les concernent, elle nous soutient et finance nos actions.

« Mon père et ma mère me soutiennent »

Je suis engagée dans ce combat depuis l'âge de 13 ans. Mon père, orphelin, a grandi dans les rues. Il s'est débrouillé seul, dès ses 7 ans. Il m'a raconté sa souffrance. Aujourd'hui, je vois moi aussi ces petits qui sont dehors à mendier, à livrer des plateaux d'eau ou d'arachides. Pendant que moi, je fais des études. Eux, ils subviennent aux besoins de leurs familles.

Mon père et ma mère me soutiennent. C'est difficile en tant que jeune fille. Mais dans ma famille, certains n'aiment pas ce que je fais. Mon père a laissé de côté son business d'import-export pour se consacrer à moi, son aînée, et à ses autres enfants en se limitant à travailler dans un commerce.

On lui dit qu'il ne sait pas s'il peut compter sur moi, qu'il perd son temps. Mais il a l'esprit ouvert. Il sait à quel point être privé d'études peut porter préjudice.

Hélas, si le code de l'enfant guinéen, le code pénal ou encore la convention relative aux droits des enfants ont été ratifiés par les autorités, ces textes ne sont pas assez respectés.

Sensibilisation

Représentant mon pays dans divers sommets, je suis venue aujourd'hui en France où la mairie de Paris veut faire de cette ville « la capitale mondiale des droits des filles ».

En Afrique, avec l'ONG Plan, qui m'a formée au plaidoyer, nous faisons de la sensibilisation auprès des parents pour les questions de mariage forcé, mutilation sexuelle ou encore de

droit à l'éducation. Entre autres outils, nous disposons d'un petit recueil où se trouvent les articles les plus importants que nous avons vulgarisés afin qu'ils soient compris par les élèves et enseignants.

Les religieux, la tradition et la culture pèsent beaucoup chez nous. Les parents ne regardent que l'âge de la puberté. Avant qu'une fille perde sa virginité ou tombe enceinte hors mariage. Il n'y a pas de communication entre les parents et ces filles. Des questions d'honneur entrent en jeu.

Je suis musulmane, or la religion ne préconise pas les mutilations génitales. C'est un mensonge ! La foi et la tradition ne sont que des prétextes. C'est un problème d'alphabétisation des parents. La plupart de ceux qui ont eu la chance d'étudier ont compris que ces filles devaient être à leur tour scolarisées, ne pas être mutilées, etc.

Polygamie

Sans école, pas de métier et sans métier, une femme sera entièrement sous la coupe de son mari. Dans les cas de polygamie, si une autre épouse a fait des études, celle-là partira au bureau, sera plus libre que l'autre, obligée elle d'obtenir une autorisation pour aller chercher du pain ! Là, les parents s'inquiètent de voir cette différence de traitement. De ce fait, et par nos opérations de sensibilisation, certains comprennent qu'elles doivent étudier.

Mais le problème demeure. Encore faut-il que la fille puisse poursuivre ses études. Souvent, ses frères ne font rien à la maison. Du coup, occupée aux tâches ménagères, elle n'a pas le temps de faire ses devoirs. D'où des échecs scolaires. Et des mariages forcés dans la foulée.

Encore aujourd'hui, 97% des femmes sont excisées en Guinée. Elles ont 11, 12 ou 14 ans et on leur dit :

« Viens, je vais t'acheter un bonbon, on va faire la fête. »

Elles n'ont aucune idée de ce qui les attend.

Excisées pour avoir la paix

Il y a des lois mais elles ne sont pas respectées. Ceux mêmes qui l'interdisent le font ou alors ce sont leurs familles qui viennent récupérer les filles pour les exciser au village. Chez les Soussous

[les mandingues, en Afrique de L'Ouest, NDLR], elles sont ensuite vêtues de rouge.

Si elle ne l'est pas, une fille sera stigmatisée, se fera traiter de chienne, entre autres insultes. Elle-même, souvent, finira par demander à ses parents d'être excisée. Pour avoir la paix.

De par mon activisme, je n'échappe pas à cette pression. Quand une partie de ma propre famille ou des gens de mon quartier voient que je lutte contre le mariage des enfants, ils me montrent du doigt. On dit :

« Cette fille-là, elle est influencée par les Blancs. »

Ou encore :

« Elle est guidée par l'argent. »

Il y a beaucoup de risques pour peu que l'on parle des MGF (mutilations génitales féminines), notamment. C'est un tabou qui ne peut être levé librement, surtout dans des lieux publics. Sur ce point, ça peut aller jusqu'à des agressions physiques. D'ailleurs, les violences basées sur le genre constituent un fléau loin d'être réglé. C'est tellement ancré dans notre société que c'est un combat qui ne se gagne pas d'un jour à l'autre.

Progrès

Mais des ONG comme Plan nous ont formées à aller vers ces publics, à les informer. Avec la nouvelle génération, il y a quelques progrès. Et puis, dans les jeunes foyers, si chacun a un travail, l'homme souffre moins… surtout au niveau du portefeuille ! Dans les générations précédentes, c'était très mal vécu que la femme partage les charges financières du ménage.

Alors, on continue à expliquer, à faire des plaidoyers. Nous, les activistes des droits de l'enfant et de la jeune fille sommes déterminés. Nous utilisons beaucoup les réseaux sociaux où beaucoup partagent leurs histoires et d'autres y délivrent des conseils. Et en Guinée, nous avons beaucoup plus de presse privée avec une présence féminine plus importante.

Une mariée « remplaçante » de 13 ans

Il y a moins de deux mois, j'ai été alertée par le cas d'une petite de 13 ans qui avait été mariée à un homme de 50 ans. Il avait déjà deux femmes. La cousine de cette fille nous a appelées pour que nous mettions un terme à ça… Tout en nous demandant pour elle-même

l’anonymat car la famille lui mettait la pression.

Nous avons décidé de nous rendre sur place. La fille en question était avec la sœur cadette de son « mari », une douanière. Nous avons parlé avec cette dernière qui avait caché la petite dans une chambre. L’enfant était exploitée, elle faisait des travaux ménagers jours et nuits.

Sa « belle-sœur » a commencé à crier jusqu’à ce qu’on lui prouve que nous étions du Parlement des enfants. Là, elle s’est calmée. Elle a fini par nous avouer que la petite fille en question devait rester jusqu’à ses 15 ans avec elle avant d’aller chez son mari.

Nous avons établi un dossier afin qu’elle n’ait aucune relation avec cet homme. D’ailleurs, ce mariage n’était pas légal. Aucun acte ne venait le certifier. Et pour cause : c’est bien sûr interdit par la loi. Mais ils se fondaient sur le mariage traditionnel.

Pire : ce ne devait même pas être elle mais sa grande sœur qui devait épouser ce vieux ! Or, cette dernière a fui le jour des noces. On l’a donc remplacée au pied levé par la petite pour que sa famille et le futur marié n’aient pas honte alors que tout avait été préparé.

Depuis, on se renseigne discrètement et régulièrement auprès de leurs voisins pour savoir si tout se passe bien, si elle part à l’école, si elle ne semble pas être maltraitée…

Nous avons d’autres moyens d’action. Nous avons des contacts avec des effectifs spécialisés dans la protection des femmes et des enfants. Il s’agit des agents de l’Oprogem *[brigade de l’Office du genre de l’enfance et des mœurs, NDLR]* qui sont implantées dans tous les commissariats. Dans les cas où la situation est trop dangereuse, on les contacte.

Parfois, inutile d’aller bien loin pour assister à des cas de violences sur ces mineures. Un jour, en bas de chez moi, une fille a été menottée par son propre oncle qui la frappait dans la rue. Il y a eu un attroupement, les gens voulaient savoir ce qui se passait. Son explication : la fille était tombée enceinte sans être mariée. Elle risquait d’être tuée. Un ami de la boutique d’à côté m’a prévenue. Je suis descendue. L’oncle menaçait de me gifler. La foule, puis la police, sont heureusement intervenues. Cette fille voulait se suicider.

Bref, je suis une activiste pour les droits de mon prochain. Toute petite, je défendais mes amis. Aujourd’hui, je défends les droits des jeunes filles. Et quand je serai grande, je défendrai les droits de ma population. »

Propos recueillis par Jean-Frédéric Tronche

Jean-Frédéric Tronche, journaliste

- Voir son profil
- Suivre sur Twitter